

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/09/2023 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil d'administration a l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les convocations requises vous ont été adressées et pour les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à examiner les points suivants :

ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION DE CiiB AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En 2022, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 28 840 €, avec une production immobilisée de 35 074 €, soit un total des produits d'exploitation de 69 247 €. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année précédente, où notre chiffre d'affaires s'élevait à 158 640 € et nos produits d'exploitation à 183 224 €.

Nous avons enregistré un résultat net négatif de 68 795 €, ce qui a entraîné une situation nette déficitaire de - 60 065 € au bilan, comparée à une situation nette positive de + 8 729 € à la fin de l'exercice 2021.

La diminution du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le renouvellement des contrats existants sans l'acquisition de nouveaux clients.

Le résultat d'exploitation a été négatif de - 68 794 € en 2022, contre un résultat d'exploitation positif de + 9 420 € en 2021. De même, le résultat net a enregistré une perte de - 68 795 € en 2022, contre un bénéfice de + 8 820 € en 2021.

Ces résultats sont principalement dus à la défaillance de plusieurs sociétés clientes, telles que Cell Constraint & Cancer et Sival, ainsi qu'à l'arrêt de certaines prestations pour d'autres clients tels que Schmittgall, Accueil Hôtel et AEC. Malheureusement, ces pertes n'ont pas été compensées par l'arrivée de nouveaux clients, ce qui a entraîné une baisse significative de notre chiffre d'affaires et de nos résultats.

En 2022, CiiB s'est concentrée sur le redéploiement de son offre intégrée, mettant l'accent sur l'accompagnement des PME en croissance à différentes étapes de leur parcours boursier. Nous avons poursuivi la modernisation de nos logiciels Traction et Carnet d'Annonces, et la recherche et développement de notre concept Carnet d'annonces. De plus, nous avons effectué la refonte de notre site vitrine et l'amélioration de notre logiciel Traction pour assurer la tenue des registres de mouvements de titres de sociétés cotées ou non cotées sur Euronext Access.

Pour rappel, depuis 1990, Didier SALWA et Jean SALWA ont accepté de ne pas être rémunérés et de faire bénéficier CiiB d'un retour à la bonne fortune en termes d'actifs immatériels, en échange des résultats immatériels issus de leurs activités de recherche et développement au cours des trente dernières années.

Parallèlement, nous avons procédé à une réorganisation interne progressive, éloignant progressivement notre fondateur de ses responsabilités opérationnelles pour occuper désormais un rôle de conseiller technique au sein de l'entreprise. Cette évolution nous a permis de renforcer nos capacités internes et de constituer une équipe pour poursuivre nos activités.

En outre, nous avons entrepris les démarches nécessaires pour obtenir l'agrément européen PSFP (prestataire de services de financement participatif) auprès de l'AMF, ainsi que la certification Qualiopi auprès de l'ICPF pour nos actions de développement des compétences.

Au cours de cette période, nous avons également lancé une augmentation de capital en 2022, contribuant ainsi à renforcer nos fonds propres et à soutenir notre plan de développement. Nous remercions tous les actionnaires qui ont participé à cette augmentation de capital et qui continuent de soutenir nos objectifs.

Malgré le développement de notre réseau de partenaires et les efforts réalisés dans le cadre de l'augmentation de capital, nous n'avons pas encore réussi à recruter les compétences nécessaires pour accélérer le développement de nos différents pôles d'activité (associé pôle Formation, associé pôle Communication Financière, associé pôle Back et Middle Office titres nominatifs, associé directeur Commercial) et nous n'avons pas encore accueilli de nouveaux clients dans ces domaines.

Parmi les devis ou propositions réalisés auprès d'entreprises en 2022 et début 2023, aucun n'a été accepté,

car les dirigeants surestimaient souvent la valeur de leur entreprise (souvent mal conseillés, par méconnaissance, par leurs conseils habituels), au détriment des futurs actionnaires minoritaires et de la future carrière boursière de leur entreprise. Il est regrettable de constater que la plupart de ces entreprises, qu'elles aient trouvé ou non des solutions alternatives à celles proposées par CiiB, ont connu des difficultés financières et se sont finalement retrouvées en défaillance ou en liquidation. Pourtant, plusieurs milliers de PME pourraient bénéficier des solutions de CiiB pour faciliter leur croissance, préserver leur indépendance de gestion et assurer leur pérennité.

PERSPECTIVES POUR 2023

Notre objectif principal est de relancer de manière significative le concept d'actionnariat populaire qui a connu un grand succès dans les années 80, où 7 millions d'épargnants ont investi directement dans des entreprises françaises par le biais du mécanisme boursier.

Grâce à notre concept novateur et à l'utilisation des nouvelles technologies, nous offrons aux particuliers la possibilité d'entrer en contact direct avec les entreprises, de souscrire à leurs augmentations de capital et de bénéficier d'avantages fiscaux. Notre Carnet d'Annonces offre également aux investisseurs une liquidité utile dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions PME (PEA PME).

Les objectifs présentés dans le Document d'Information pour les années 2024, 2025 et 2026 sont confirmés, bien que l'opération d'augmentation de capital lancée au second semestre 2022 et se prolongeant en 2023 n'ait pas encore permis de réunir les ressources financières et humaines nécessaires pour les atteindre plus rapidement.

Nous prévoyons d'ouvrir 100 Carnets d'Annonces à travers la France d'ici 2027, dans le but de financer le développement des entreprises et de permettre aux investisseurs de constituer une épargne pérenne et rentable. À ce jour, aucune initiative en France et en Europe ne peut être comparée à la nôtre, ce qui nous positionne comme un acteur unique sur le marché.

Malgré la situation financière de CiiB à la clôture de l'exercice 2022, qui était en deçà de nos projections et de nos ambitions pour 2023, nous avons pris plusieurs mesures pour faire face à cette situation. Nous avons entrepris le lancement de la plateforme "Love PME" afin de mobiliser l'épargne locale et au-delà, et de faciliter le financement en fonds propres des PME. De plus, nous avons poursuivi la reprise de la tenue du registre des actionnaires de sociétés cotées par Euronext Access, renforçant ainsi notre position sur le marché. Enfin, nous avons entamé les démarches pour obtenir l'agrément FSFP auprès de l'AMF pour notre plateforme www.lovepme.fr. Ces actions démontrent notre engagement à surmonter les difficultés et à assurer notre avenir, tout en répondant aux attentes de nos actionnaires.

Les Français sont prêts à s'intéresser, à se mobiliser et à investir dans de nombreuses PME ayant un fort potentiel de croissance. Il est donc essentiel de mettre en place des circuits-courts pour orienter l'épargne locale vers les actions ou les obligations émises par les PME de croissance, qu'elles soient locales ou régionales.

En outre, la loi du 2 mars 1982 confie aux régions un rôle clé dans le développement économique, afin de mobiliser davantage les collectivités territoriales. Ainsi, la mise en place de points de rencontres Mini bourses PME LOCALES et d'épargnants de proximité est aujourd'hui possible et nécessaire sur l'ensemble du territoire.

PARTICIPATIONS

Il n'y a eu aucune prise ou cession de participations durant l'exercice 2022.

ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre filiale, la SARL C3P, en sommeil depuis de nombreuses années en raison de l'absence de salariés responsables, avait cependant réalisé un chiffre d'affaires de 46 200 € lors de son exercice clos au 30 septembre 2021, avec un résultat net bénéficiaire de 4 400 €. Cependant, pour son exercice clos au 30 septembre 2022, C3P n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.

Toutefois, avec la relance des activités de CiiB, nous prévoyons également la relance des activités de C3P et l'embauche progressive de nouveaux employés, car la communication financière est essentielle pour attirer à nouveau les millions d'épargnants qui ont délaissé l'investissement direct dans les entreprises régionales, entraînant une diminution de l'actionnariat individuel.

Les titres de C3P sont entièrement provisionnés au 31 décembre 2022. En cas de redéveloppement prévisible des activités de C3P, une reprise de la provision pour dépréciation effectuée par CiiB pour un montant de 133 K€ améliorerait le résultat et les fonds propres de CiiB.

MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES

Les modes de présentation et d'évaluation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe n'ont pas subi de

modifications par rapport à l'exercice précédent.

DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, que notre société n'a versé aucun dividende au cours des 3 derniers exercices.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons l'identité des Actionnaires possédant plus du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote de notre société.

Plus du tiers :

- ✓ Monsieur Jean SALWA, 7, rue de la Gare - 77400 Pomponne
- ✓ Monsieur Didier SALWA, 33, rue Victor Hugo - 77400 Lagny-sur-Marne

DELAI MOYEN DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Selon la Loi de modernisation de l'économie (L.M.E), l'entreprise s'engage à mentionner dans ses conditions générales de ventes, ses conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard.

Sans accord des deux parties, le délai de paiement est fixé à 30 jours, date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Lors d'accord des deux parties, le délai de paiement ne peut excéder 45 jours, fin de mois ou 60 jours, date d'émission de la facture.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

Abderzak ABBAZ :

Président de ABBAZ & ASSOCIÉS SAS

Olivier BONDOIS :

Administrateur de PHONE WEB SA

Emmanuel COUDURIER

Président de ACTUSNEWS SAS

Didier SALWA :

Administrateur de SOLIPAR SA

Jean SALWA :

Président SOLIPAR SA

Gérant de C3P SARL

Votre conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous remet, concernant les points suivants à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour ordinaire** :

- Examen des comptes et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le, 31 décembre 2022
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- Affectation du résultat
- Renouvellement de mandats d'administrateur. Nomination de nouveaux administrateurs, le cas échéant

Et, sur l'**ordre du jour extraordinaire** :

- Autorisation d'augmenter le capital
- Incorporation des logiciels "Traction" et "Carnets d'Annonces" au capital de CIIB SA
Cette résolution vise à renforcer les ressources financières de notre société et à intégrer les deux logiciels en tant qu'actifs stratégiques au sein de CIIB SA.

Nous vous invitons à examiner ces résolutions et à les approuver par votre vote lors de l'assemblée générale.

Votre Conseil d'Administration reste à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires ou explications que vous souhaitez obtenir.

Fait à Paris, le 9 août 2023
Le Conseil d'Administration